



Commission régionale de la forêt et du bois

Compte rendu de la réunion du 28 février 2019

La commission régionale de la forêt et du bois (CRFB) co-présidée par Mme Clotilde Eudier, vice-présidente du Conseil Régional et M. François Pouilly, directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, s'est réunie le 28 février 2019 à 9h30 à la cité administrative à Rouen.

M. Pouilly accueille deux nouveaux membres : Mme Caroline Amiel, représentant le Parc naturel régional Normandie-Maine, et M. Guillaume Lefrançois, représentant l'Ademe.

M. Pouilly constate que le quorum est atteint avec 27 membres présents ou représentés sur 47 membres.

Étaient présents (avec droit de vote) :*

Mme AMIEL Caroline *	* Parc naturel régional Normandie-Maine
Mme ANGOT Lysiane	DRAAF
Mme BABLON Anne	ProfessionsBois
M. BARBAY Claude *	* HNNE (Horizon Nature Environnement Normandie)
M. BLANQUART Christian	Préfecture / SGAR
M. BOUDESSEUL Nicolas	Biocombustibles SA
M. CABIN Christian *	* FGA CFDT
M. CHEVAUX François	CEREMA
M. COUKA Antoine *	* ONF
M. DEJEAN de la BATIE Hubert *	* Conseil Régional
M. DENIS François *	* ONCFS
M. de SINÇAY Jean	Syndicat des propriétaires forestiers
M. DUYCK Daniel *, ayant mandat de M. HUREL *	** Syndicat des propriétaires sylviculteurs 14-50
M. FAUCON Sébastien *	* DREAL
Mme FERRIER Laure	URCoFor
M. FLEURY Mathieu *	* Biomasse Normandie
M. GALLIEN Marc *	* DIRECCTE
M. HAUCHECORNE Ludovic *	* ANEF
M. HAYE Sylvain	DRAAF
M. HEUTTE François	Alliance Forêts Bois
M. JACQUET Jean-François	Syndicat des propriétaires sylviculteurs 14-50
M. LAURENT Jérôme, garant	Commission nationale du débat public (CNDP)
M. LE PICARD Cyril *	* Alliance Forêts Bois
M. LEDUC Albin	DRAAF
M. LEFEBVRE Joël *	* Groupe Lefebvre

M. LEFRANCOIS Guillaume *	* ADEME
M. LEMARCHAND Marc *	* Chambre régionale de commerce et d'industrie
M. LEMONNIER Michel *	* Pépinières Lemonnier
M. LEMONNIER Paul (suppléant de M. LATHAM *)	* CRPF
M. LEMONNIER Samuel	Pépinières Lemonnier
M. LEREBoullet Pierre *	* Syndicat des propriétaires sylviculteurs 76
M. LETOUZE Frédéric	IGN
M. LEVILLAIN Gérard * ayant mandat de M. BRIERE *	** Parc naturel régional Boucles de la Seine normande
Mme LOBRÉAUX Odile	DRAAF
Mme MEUNIER Isabelle	Conseil Régional
M. MORVAN Xavier	CRPF
Mme NAVARRO Nathalie *	* Chambre régionale des métiers et de l'artisanat
Mme OUALLET Julia	Conseil Régional
M. PIQUET Christian *	* ProfessionsBois
Mme PORQUET Isabelle	DRAAF
M. ROGER Jacky *	* Fédération des chasseurs 27
Mme SANNER Geneviève *	* DRAAF
Mme SIMON Christelle	Métropole Rouen Normandie
Mme VINOT Maryline	DDT 61

Excusés :

M. AILLARD Sylvain *	Scic Bois Bocage Énergie
M. BRIERE Alain * (mandat à M. LEVILLAIN *)	Maire de Bourg-Saint-Léonard
M. CHAUVET Patrick *	Conseil départemental 76
M. COLLADO José *	Conseil départemental 61
M. GOURDEAU Jean *	Comité régional de tourisme équestre
M. HUREL François * (mandat à M. DUYCK *)	CRPF
M. LATHAM Amaury * (suppléant : M. LEMONNIER)	CRPF
M. NORMAND François *	DIRECCTE
M. RIBOT Jean-Jacques *	Biocombustibles SA

L'ordre du jour était le suivant :

1. Approbation du compte rendu du groupe de travail de la CRFB du 21 juin 2018
2. Les grands projets de construction bois en Normandie
3. Projet de Programme régional de la forêt et du bois – suites de la concertation
4. Bilan à un an de la politique bois et forêt du Conseil Régional
5. Points divers

Mme Eudier et M. Pouilly ouvrent la séance.

1. Approbation du compte rendu du groupe de travail de la CRFB du 21 juin 2018

M. Pouilly soumet le compte-rendu de la réunion du 21 juin 2018 (groupe de travail ayant remplacé la CRFB) à l'approbation de l'assemblée.

En l'absence de remarque, le compte-rendu de la réunion du 21 juin 2018 est approuvé.

2. Les grands projets de construction bois en Normandie

M. Piquet, président de ProfessionsBois remercie la commission de lui donner la parole pour présenter des enjeux de l'aval de la filière. Il rappelle le principe selon lequel « c'est le marché qui tire et pas le produit qui pousse ». En 2011-2012, la mobilisation des professionnels de toute la filière au niveau national a permis son inscription dans la politique de la Nouvelle France Industrielle présentée par le gouvernement en septembre 2013. La filière bois a été reconnue comme filière d'avenir. Le premier contrat stratégique CSF Bois a été signé le 16 décembre 2014. Dans sa continuité, un deuxième contrat stratégique de filière a été signé le 16 novembre 2018 pour 2018-2022.

En 2017, l'association pour le Développement des Immeubles à Vivre Bois (ADIVbois) a lancé un concours national pour des projets de bâtiment à structure bois de grande hauteur. Il y a eu 27 réponses et 2 projets lauréats en Normandie :

- Le Havre [R+14] : projet Wood up de l'atelier d'architecture Marie Schweitzer, situé dans la Zac Dumont d'Urville
- Rouen [R+8] : projet porté par Eiffage en bordure du futur éco-quartier Flaubert.

Ces projets doivent permettre de trouver des solutions pour lever tous les freins à l'édification de tels bâtiments (sécurité incendies, techniques innovantes d'assemblage...).

M. Piquet considère que deux projets en Normandie, c'est intéressant mais pas assez, et qu'il faut développer davantage l'innovation. Par exemple, la construction bois utilise aujourd'hui en majorité du bois résineux, alors qu'il est possible, avec des produits mixtes composés de différents matériaux, d'introduire des feuillus. D'autres projets existent en Normandie, comme le projet de construction d'un lycée en bois près de Rouen, souhaité par le Conseil Régional.

M. Piquet explique qu'il est très important que le maître d'ouvrage ait la ferme volonté de construire en bois, si possible local ou français. Il souligne la nécessité d'un soutien politique fort pour que le projet « bois » aille au bout. Il ajoute que ProfessionsBois travaille avec les partenaires sur le projet d'un bâtiment de filière, s'inspirant de l'exemple d'Atlanbois, hébergé dans le bâtiment B à Nantes. C'est une vitrine reconnue qui accueille 30 000 visiteurs par an. Disposer d'un tel lieu emblématique pour la filière, lieu de rassemblement de ses membres et lieu démonstrateur utilisant le plus possible des bois locaux et des procédés innovants, serait un pas très important. Il serait installé dans le nouvel écoquartier Flaubert de Rouen.

M. Piquet note que la proximité de la région parisienne, vaste marché pour la construction, est une opportunité pour la Normandie. Pour les Jeux olympiques de 2022, la volonté de construire en bois est affichée. La Normandie peut montrer qu'elle a les ressources et les entreprises pour développer les marchés de la construction bois.

M. Dejean de la Batie affirme son intérêt pour le bois et indique que le Conseil Régional met en œuvre une politique de soutien de l'économie régionale. Ainsi, dans les appels d'offres, il y a incitation à ce que les bénéficiaires puissent être en priorité des entreprises normandes. M. Dejean de la Batie souhaiterait que la matière première soit aussi d'origine normande pour améliorer le bilan carbone de la construction. Il insiste sur le fait que si la profession dit que la ressource n'est pas suffisante, la filière béton dira que la filière bois n'est pas capable d'apporter une solution. Il faut donc s'assurer du développement de la filière avec tous ses acteurs. Quant au projet emblématique de bâtiment pour la filière, M. Dejean de la Batie affirme le soutien du Conseil Régional, en cohérence avec les différentes directions concernées.

M. Barbay regrette la concentration des projets sur Rouen et alerte sur les conditions difficiles d'accès et de stationnement.

Mme Eudier précise qu'au niveau de la Direction de l'agriculture et des ressources marines de la Région, une réflexion sera entamée pour que les dispositifs favorisent l'utilisation du bois dans les bâtiments agricoles. Il peut en être de même pour les équipements dans les lycées.

M. Pouilly remercie M. Piquet de sa présentation et propose de passer au sujet suivant.

3. Projet de Programme régional de la forêt et du bois – suites de la concertation

Mme Sanner présente l'avancement des travaux d'élaboration du PRFB de Normandie. Elle rappelle que la CRFB a validé le principe d'organiser la participation du public sous la forme d'une concertation préalable avec garant, afin de permettre une large information du public et la participation de l'ensemble des partenaires. M. Laurent a été désigné par la commission nationale du débat public en juillet.

Des échanges entre la DRAAF et le garant ont permis de définir les modalités pratiques de la concertation qui s'est déroulée du 19 octobre au 18 novembre 2018. Elle s'est appuyée sur une version 1 du PRFB, et pas seulement sur l'architecture du document comme prévu initialement.

Le rapport du garant a été rendu le 18 décembre 2018, et publié sur le site de la DRAAF début janvier 2019.

M. Laurent précise le rôle du garant et les enseignements de la concertation (voir diaporama). Il indique que le garant doit veiller au bon déroulement de la concertation mais qu'il ne donne pas d'avis sur le fond. Il rappelle les valeurs de la concertation - argumentation et transparence - et détaille la posture du garant : neutralité et réserve, indépendance, égalité de traitement des contributions.

M. Laurent rappelle que le PRFB est un programme à moyen et long terme, assez technique, et sans effet immédiat sur le grand public. Ce dernier a donc en toute logique peu participé à la concertation d'où l'importance de bien cibler, dans la phase de concertation, les acteurs concernés de la filière. Les informations sur la concertation ont été mises en ligne sur le site dédié, et relayées par les partenaires. Les contributions ont été publiées dans un délai court, ce qui a permis à tous d'en prendre connaissance au fil de l'eau. Deux réunions se sont tenues, l'une avec deux lycées prodiguant des formations sur l'amont et l'aval de la filière, l'autre avec les acteurs des deux groupes de travail mis en place pour les travaux d'élaboration du PRFB.

Synthèse des résultats

Sur les 30 contributions reçues, 12 provenaient de sylviculteurs (dont 6 étaient des photocopies d'une même contribution) et 2 contributions ont été réalisées par les lycées.

M. Laurent relève qu'il y a eu peu de remarques sur le caractère incomplet de la version 1 du projet de PRFB, et sur l'absence de liste complète des indicateurs.

359 items ont été identifiés :

- La thématique sur laquelle il y a eu le plus d'interventions (34) est celle des fonctions environnementales, alors que le thème le moins cité (1 fois) est celui du recyclage des déchets bois
- Plusieurs interventions ont porté sur le thème du cadrage trop directif
- Des inquiétudes ont été formulées sur le dérèglement climatique
- L'importance du lien entre l'amont et l'aval a été abordé uniquement par les lycéens ; ces derniers étaient partagés sur l'importance à donner à ce lien amont-aval, mais seuls ceux qui y trouvaient un intérêt ont été capables de développer un argumentaire sur leur positionnement.

M. Laurent souligne le manque de contributions des acteurs de l'aval de la filière.

Il considère que la procédure de concertation n'a pas toujours été bien comprise, et qu'il aurait fallu qu'il explicite plus le rôle du garant, différent de celui de commissaire enquêteur.

M. Laurent rappelle qu'à la fin de la concertation, fin 2018, des questions de fonds restaient posées :

1. Le niveau d'opposabilité du PRFB vis-à-vis des textes inférieurs dans l'ordonnancement juridique, notamment le SRGS, était en cours d'expertise ; le MAA a fourni une réponse depuis
2. L'estimation du volume de mobilisation supplémentaire devait être précisée ; cela a été fait depuis sur la base des résultats d'une étude réalisée par l'IGN pour la Normandie
3. Le rôle que la filière (et la CRFB) souhaitait pour l'interprofession.

M. Laurent précise ses recommandations pour la suite du processus :

- L'information et la participation du public, notamment des élus, sont à améliorer ; il faudrait faire connaître les enjeux de la forêt et du bois et faire le lien avec la notion de patrimoine forestier normand
- L'information et la participation de l'aval de la filière est à renforcer ; une contribution a souligné l'importance de l'unicité de la filière qu'il conviendrait de renommer « filière bois »
- La page du site internet de la DRAAF sur l'élaboration du PRFB doit être réorganisée pour faciliter la compréhension, et mise à jour au fil de l'eau sans attendre le stade final du document.

Mme Sanner remercie M. Laurent puis présente les enseignements tirés de la concertation.

Enseignements tirés de la concertation

Les contributions étaient d'une grande diversité : la plupart ont pu être traitées mais certaines observations étaient hors champ de la concertation, ou relevaient de problématiques de niveau national, ou précisaient un niveau de détail correspondant à un plan d'actions et pas à un programme. La phase de concertation a permis de mettre en évidence que certaines formulations de la V1 étaient sources d'incompréhension ; elles ont donc fait l'objet d'une réécriture.

Les principaux enseignements tirés de la concertation sont précisés ci-dessous :

- 1 - Le public qui a participé représentait peu de catégories d'acteurs ; il faut réussir à intéresser le public de façon plus élargie
- 2 - L'existence de plusieurs politiques de portée régionale (« Nouvelle politique bois et forêts » de la Région, Programme régional de la Forêt et du Bois, Schéma régional biomasse ...) sur un même sujet n'est pas comprise et est perçue comme un manque de cohérence entre l'État et la Région ; il faut donc affirmer la cohérence et la complémentarité des politiques publiques
- 3 - Plusieurs observations émises pendant la concertation ont confirmé le fait que la notion d'unicité de la filière n'est pas acquise ; il est indispensable de renforcer les liens amont-aval et certains maillons de la filière
- 4 - La communication est insuffisante sur plusieurs types de sujets ; il est donc important de mieux communiquer et partager sur ces sujets
- 5 - Les conditions d'une mobilisation supplémentaire interrogent certains acteurs et doivent donc être précisées
- 6 - Les fonctions environnementales et notamment la biodiversité en forêt doivent être mieux explicitées.

Mme Sanner précise que les réponses aux enseignements de la concertation ont été intégrées dans la V2 transmise à la CRFB, ainsi que les observations de l'Évaluation Environnementale et Stratégique (EES) dans sa démarche itérative.

Les étapes à venir sont :

- Finalisation de la V2
- Transmission de la V2 et du rapport environnemental à l'Autorité Environnementale (AE), pour avis, ainsi qu'aux 4 PNR
- Analyse des avis, élaboration d'un mémoire en réponse à l'AE et rédaction d'une V3 courant été, pour avis de la CRFB à l'automne
- Participation électronique du public.

La version définitive sera envoyée au ministre, après validation par la CRFB.

M. Barbay s'interroge sur le niveau de cohérence entre l'amont et l'aval, qui pourrait expliquer un faible investissement de l'aval dans la phase de concertation. Il rappelle que la Région avait invité les partenaires à une présentation de sa propre politique alors que les travaux d'élaboration du PRFB ne faisaient que commencer. HNNE avait décliné cette invitation, préférant attendre d'avoir une vision globale sur le sujet.

M. Barbay souligne que la forêt est un milieu ni industrialisé, ni traité chimiquement. Il redoute pour l'avenir, les effets du changement climatique (comme évoqué au colloque de Canteleu) ainsi que les risques d'industrialisation des forêts. Il s'inquiète de la perte de biodiversité pour les insectes notamment les abeilles sauvages et les espèces vivant dans le sol.

M. Barbay demande quelles sont les propositions issues de la concertation, en particulier celles faites par HNNE, qui n'ont pas été retenues par le Copil, et les raisons de ce choix.

Mme Sanner répond que la concertation a donné lieu à un tableau de 360 lignes qui ne pouvait pas être présenté en l'état, et que les observations retenues, soit un grand nombre, ont été intégrées à la V2.

Elle présente deux exemples de points non retenus :

- La question des clôtures permanentes en forêt (pas celles permettant de protéger des plantations) : il s'agit d'éviter le développement des clôtures permanentes qui cloisonnent le milieu et isolent certaines populations sauvages ; le sujet est important, mais il n'est pas du ressort du PRFB de réglementer les clôtures ; dans le cadre du PRFB, il est prévu de communiquer à leur sujet
- La proposition d'un axe 4 pour les enjeux des territoires - dès le début des travaux, l'idée avait été évoquée, mais non retenue afin de faciliter la lecture ; en effet, la déclinaison à l'échelle des territoires aurait induit de nombreuses redites.

Mme Eudier répond sur la cohérence des politiques régionales et souligne que les deux politiques sont complémentaires, et cohérentes car elles s'appuient sur les mêmes travaux. Elle ajoute que les calendriers sont différents ; le PRFB sera validé fin 2019 pour une durée de 10 ans alors que la politique de la Région devait être opérationnelle dès 2018 pour 3 ans, afin de répondre aux besoins des acteurs, notamment ProfessionsBois, et de mettre en œuvre les crédits européens. Elle précise que les moyens représentent 4 millions d'euros par an et 1,5 millions sur 3 ans pour ProfessionsBois, l'URCOFOR et le CRPF, d'une part et Biomasse Normandie d'autre part.

M. Pouilly confirme que la temporalité n'est pas la même, mais que les documents sont complémentaires pour une bonne efficacité.

Mme Eudier précise que sur la question des abeilles [domestiques], la Région soutient un plan régional de sauvegarde.

M. Lereboullet rappelle que la Normandie compte 27 000 propriétaires forestiers privés. Pour la concertation du public, l'information a été relayée à plus de 2 000 propriétaires par les syndicats. Ces derniers ont travaillé sur le document de 105 pages, surtout sur l'axe 3. Concernant la V2, il souligne une amélioration de la rédaction, avec des préconisations plus incitatives que directives. Sur le fond, il considère que l'enjeu, c'est la mobilisation des volumes supplémentaires, et que le rapprochement entre la DRAAF et le CRPF a été positif. Il estime qu'il faudra se concentrer sur les forêts de moins de 25 hectares qui n'ont pas de document de gestion durable, que c'est la situation la plus compliquée, raison pour laquelle il faut un programme ambitieux avec des soutiens. Il considère qu'il n'y a pas assez de gestionnaires forestiers pour relever ces défis.

M. Duyck rejoint cette analyse, et apprécie les améliorations apportées à la nouvelle version, avec un axe 3 complètement repris et formulant plus de conseils que d'injonctions. Il insiste sur l'importance de la formation à destination des propriétaires forestiers, et précise que le Fogefor (12 journées étalées sur une année) concerne 25 stagiaires par an. Or, on dénombre 4 000 propriétaires forestiers de plus de 10 hectares, qu'il faudrait former et informer. Il souligne la convergence entre l'action de la Région et les objectifs du PRFB, et indique que la mise en place du chèque conseil proposé par la Région est très appréciée. Il adresse ses remerciements à la Région et à la DRAAF. M. Duyck rappelle enfin que des visites concrètes sur le terrain sont indispensables.

Mme Sanner retient la proposition d'aller sur le terrain.

M. Jacquet interroge le garant quant à la prise en compte des contributions identiques de différents propriétaires forestiers. Il se demande si l'analyse n'a pas eu pour effet de gommer le poids de ces contributions, alors que lui-même considère que la répétition d'une même demande lui donne plus de poids.

M. Laurent répond que c'est très bien d'avoir relayé l'information. Il précise que pour respecter l'égalité de traitement, les 30 contributions ont été publiées. Il souligne que le principe de la concertation ne doit pas être assimilé à une pétition, ni à un référendum. En effet, c'est la force de l'argument qui compte ; la répétition d'une contribution n'apporte pas d'argument supplémentaire au débat.

M. Laurent précise que 4 contributions ont été envoyées au Conseil Régional à Caen, malgré les consignes données, sans doute dans un esprit de pétition. Il se demande si les personnes qui ont fait cette démarche ont bien lu le PRFB.

M. Jacquet répond que le syndicat ne peut pas facilement coordonner des personnes totalement indépendantes, malgré une communauté de points de vue.

M. Pouilly précise que les arguments ont été utiles, étudiés et pris en compte.

M. Jacquet s'interroge sur les niveaux stratégique et opérationnel du PRFB, et sur ce qui relève d'une obligation ou d'une incitation. Il cite en particulier les contrôles à mi-période des plans simple de gestion réalisés sur le terrain par les DDT. Il considère que par prudence, les propriétaires auront tendance à présenter un programme de gestion a minima. Il souligne le fait que le PSG ne peut pas tout prévoir, et qu'actuellement, beaucoup d'aléas sont à prendre en compte (chalarose, scolytes...).

Mme Sanner répond que le PRFB est un document stratégique établi pour dix ans. Le volet réglementaire, prévu par le code forestier, y est simplement rappelé. Elle indique que le contrôle du suivi de l'application du plan simple de gestion permet de vérifier les conditions de la garantie de gestion durable. Le technicien forestier chargé du contrôle prend nécessairement en compte le contexte. Le contrôle permet également d'établir une discussion technique qui peut être très intéressante. Elle ajoute que les modalités et résultats des contrôles seront présentés en conseil d'administration du CRPF.

M. Pouilly ajoute que le PRFB n'a pas créé de droit sur les contrôles, qu'il rappelle juste ce qui est inscrit aujourd'hui dans le code forestier.

M. Jacquet note que les volumes supplémentaires vont venir de la forêt privée. Il constate qu'actuellement, la situation de l'ONF pour la forêt publique n'est pas facile, et précise que c'est une situation que la forêt privée ne souhaite pas connaître.

M. Couka répond sur la situation de l'ONF, qui est un partenaire extrêmement structurant de la filière, car il met du bois sur le marché régulièrement et indépendamment des aléas économiques ou des crises sanitaires. Il rappelle que la gestion forestière des forêts publiques fait travailler de nombreuses entreprises dans les territoires. Il ajoute que la solidarité entre tous les acteurs la filière est indispensable et que la filière, dont l'ONF fait partie, a besoin des propriétaires privés. Il précise qu'une filière qui se porte bien peut assurer toutes les fonctions attendues. Il rappelle qu'aujourd'hui, seule la recette de bois couvre les autres fonctions assurées par la forêt. Le modèle économique de l'ONF n'est pas remis en question en Normandie, car les forêts sont productives et multifonctionnelles. Cependant, la rémunération des services écosystémiques se pose de plus en plus.

M. de Sincay explique qu'il a largement informé les propriétaires forestiers adhérents aux syndicats. Il considère que la V2 est plus consensuelle, et moins directive, laissant davantage de liberté aux propriétaires. Il note la faiblesse des échanges entre tous les membres de la filière. Il souhaiterait que les propriétaires soient plus informés par les gestionnaires et le CRPF, et que les liens amont aval soient renforcés via ProfessionsBois.

M. Pouilly partage ce constat d'une filière un peu atomisée.

Mme Ferrier regrette la faible participation de l'aval, des élus et du grand public. Elle propose de travailler sur des outils spécifiques, pour mieux informer et communiquer et s'interroge sur les propositions formulées dans le PRFB : sont-elles suffisantes pour donner envie aux gens de s'investir ?

M. de Sincay mentionne la réunion récente (février 2019) qui a été organisée avec les élus dans le pays de Conches. Les élus se sont émus des nombreuses coupes de renouvellement qui ont commencé dans le massif et des plantations résineuses. La réunion a montré l'importance d'expliquer à tous et à tous niveaux le cycle de production forestier. Elle a permis une prise de conscience des acteurs du territoire.

M. Duyck constate que la communication sur la forêt n'est peut-être pas très bien adaptée aux supports médiatiques actuels. Il demande si des compléments ou des remarques peuvent être apportés à la V2 du PRFB.

M. Pouilly répond qu'à l'issue des différents avis attendus (avis de l'autorité environnementale et des PNR) une V3 sera rédigée. Les remarques que M. Duyck souhaite apporter seront examinées en copil pour être intégrées le cas échéant à cette V3. M. Pouilly rappelle que le public aura encore la possibilité d'intervenir

lors de la dernière phase de consultation qui se fera par voie électronique. Il explique que la commission régionale sera réunie à nouveau à la rentrée pour présentation et validation de la V3.

M. Chevaux pense que l'autorité environnementale soulèvera la question de la localisation des forêts où le volume supplémentaire sera prélevé. En effet, le PRFB de Normandie n'apporte que peu de précisions sur cette localisation.

M. Lefebvre explique que la Fédération Nationale du Bois (FNB) conduit des travaux sur la caractérisation des volumes de bois d'œuvre disponibles. Une étude de France Bois Forêt a été menée en Bourgogne Franche-Comté sur le chêne. Elle a été élargie à toute la France, des résultats sont attendus prochainement.

Mme Sanner répond que tout élément supplémentaire est intéressant.

M. Haye précise que dans le PRFB, la part de bois d'œuvre reste faible par rapport au bois d'industrie ou énergie, car une part importante de la mobilisation supplémentaire porte sur des peuplements de frêne chararosés (donc exploités avant d'atteindre des grosses dimensions) et des peuplements en impasse sylvicole (comportant peu de gros arbres de qualité).

M. Gallien témoigne de l'importance de rendre plus attractifs les métiers de la filière. Il souhaite que le travail intéressant et prometteur engagé par les acteurs concernant les conditions de travail (hygiène et sécurité) et plus généralement les questions humaines et sociales, soit poursuivi. Il précise que la DIRECCTE s'engagera sur ces points. Il explique que les derniers événements récents prouvent qu'il ne faut pas baisser la garde sur ces sujets.

M. Lepicard intervient sur la simplicité des choses. Il regrette la complexité actuelle qui est source de lenteur. Il propose de faire confiance à l'action de ProfessionsBois. Il considère que pour la forêt, le CRPF, les syndicats, les gestionnaires, sont des prescripteurs.

M. Laurent demande si l'URCoFor fédère uniquement des collectivités propriétaires de forêt.

Mme Ferrier répond que des collectivités non propriétaires de forêt mais qui s'intéressent à cet enjeu sur leur territoire peuvent également adhérer.

M. Pouilly propose de clore les débats et demande à la commission de donner son avis :

- sur la V2, et en conséquence sur les enseignements de la concertation du public, qui y sont intégrés,
- et sur le principe de présenter cette V2 à l'étape suivante, à savoir l'avis de l'Autorité Environnementale et des PNR à échéance de fin mars 2019.

Aucune objection n'étant formulée, la commission donne un avis favorable à l'unanimité à ces deux propositions.

M. Lepicard demande une précision sur la nature de l'autorité environnementale.

M. Laurent répond qu'il s'agit d'une instance nationale¹ composée de 15 à 20 membres, dont 2/3 sont issus du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) et 1/3 étant des personnalités qualifiées. Cette instance n'est pas sous l'autorité des ministres.

4. Bilan à un an de la politique bois et forêt du Conseil Régional

Mme Ouallet présente le bilan de la stratégie régionale de la forêt et du bois de l'année écoulée. Elle explique qu'il s'agit de faire de la Normandie une terre exemplaire de la forêt et du bois en structurant une filière équilibrée autour des différents usages : le bois d'œuvre, le bois d'industrie puis le bois énergie, en développant les débouchés locaux. Cette stratégie 2018-2020 est construite autour de 5 enjeux et 10 priorités et déclinée en 30 fiches action. Les enjeux sont :

- 1 - Mieux valoriser le bois (notamment le matériau) et prioriser le bois normand
- 2 - Accroître la compétitivité de la filière et développer son économie
- 3 - Renforcer les compétences des acteurs de la filière
- 4 - Mieux gérer la ressource forestière et bocagère
- 5 - Rendre visible et dynamique la filière forêt-bois normande

¹ <http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/l-autorite-environnementale-r145.html>

Mme Ouallet rappelle les partenariats structurants avec ProfessionsBois, CRPF et URCoFor d'une part, Biomasse Normandie, Fédération des Cuma, Alec 27 et Défis ruraux d'autre part.

Cette stratégie a été présentée officiellement à Perrou (61) en mars 2018 puis validée par les élus en avril 2018. Elle est présentée dans 2 documents (guide de la stratégie régionale et guide des aides). Pour développer l'usage du bois construction, la Région s'est engagée dans un projet de Lycée qui a recours à du bois.

Mme Ouallet présente le premier bilan (voir diaporama) ; elle souligne en particulier les points suivants :

- Pour la valorisation des bois normands, les entreprises sont encouragées à s'engager dans la marque Normandie, mais à ce jour aucune entreprise n'a passé le pas
- Pour l'émergence d'une marque collective de certification ou équivalent, il manque un système de traçabilité des bois ; le travail a pris un peu de retard ; il est envisagé de recruter un stagiaire de l'ENSTIB d'Épinal en juin
- Concernant la compétitivité des entreprises, des financements sont possibles via l'ADN (Agence de Développement de Normandie)
- Sur le financement des investissements matériels de modernisation des entreprises (mesure Méca), le dispositif a bien fonctionné, avec deux appels à projets ; pour la moitié des matériels financés, il y a création d'emploi, correspondant à l'accroissement des capacités du parc matériel des entreprises
- Concernant la mise en œuvre des « conseils stratégiques forestiers », un appel à candidature pour les agréments a été lancé en septembre, avec clôture au 15 mars 2019 ; plusieurs structures se sont montrées intéressées
- Au sujet du bocage, Mme Ouallet exprime une certaine déception concernant la mise en œuvre des mesures Feader, avec très peu de dossiers
- La mesure de soutien à l'amélioration de la desserte forestière fonctionne bien ; cependant, il n'y a pas de dépôt de dossier collectif qui pourrait bénéficier d'une bonification
- La mesure de soutien aux opérations sylvicoles de reboisement a pris du retard en termes de programmation ; en 2018, elle concerne tout de même 40 dossiers pour 285 ha ; la Région s'interroge sur l'avenir de cette mesure ; le travail sur la PAC post 2020 va commencer, aussi, il est prévu l'organisation d'une journée « reboisement » pour travailler sur les instruments financiers les plus efficaces.

Concernant le réseau des collectivités, (diapo 12) Mme Ferrier explique que l'URCoFor de Normandie a été constituée en 2017, pour répondre en particulier au besoin de mieux comprendre les thématiques forestières ; l'idée est de constituer un réseau d'élus référents (échanges, formation et conseils) ; les élus du réseau deviendront ainsi les interlocuteurs au sein de leur collectivité sur les questions relatives à la forêt. En 2018, l'organisation sur financement de la DRAAF du colloque de Canteleu sur le changement climatique s'est inscrit dans cette démarche ; il a été apprécié et a permis de tisser des liens.

M. Heutte pense qu'il ne faut pas considérer l'usage bois énergie comme négatif. En effet, le bois des peuplements dits pauvres trouve un débouché avec cette valorisation en énergie, ce qui permet de participer à la remise en production par un cycle de replantation dynamique. Il souligne l'importance de communiquer auprès du grand public, car la sylviculture souffre d'une image pas toujours bonne.

M. Lefebvre met en garde quant à un objectif d'utiliser du bois strictement normand car cela pourrait être contre productif. Il précise que le bois transformé dans son usine est à 85 % issu de forêts normandes, mais que ce n'est pas le cas pour tous. Il ajoute que certaines entreprises sont proches, bien que situées dans des régions limitrophes. Si le bois normand est exigé, cela peut s'avérer contre productif, dans la mesure où, si l'on ne peut répondre favorablement à cette exigence, le béton pourrait être préféré. Il propose que l'accent soit mis plutôt sur le bois local ou le bois français, d'autant que toutes les régions ne produisent pas les mêmes bois. Il ajoute que les systèmes de traçabilité à ce niveau de précision risquent d'ajouter une complexité pour l'entreprise, avec une forte probabilité d'aboutir à une usine à gaz.

Mme Eudier répond que la Région se doit de promouvoir les produits normands.

M. Lepicard mentionne les labels Bois des Alpes, Bois des Vosges, qui ne marchent que partiellement et dont on revient.

M. Fleury souligne que l'ambition de mobilisation supplémentaire à hauteur 600 000 m³/an est davantage en adéquation avec les besoins liés à l'énergie. Le volume avancé par le PNFB pour la Normandie ne pouvait pas répondre à ces besoins. Il fait part du projet Ecirben, qui a permis de mieux évaluer la disponibilité en bois déchet et a eu des suites très constructives, en particulier avec le projet de Linex d'utilisation de bois déchets locaux. Ces projets permettront de relocaliser la valorisation des déchets bois et d'éviter l'export de cette matière vers la Belgique, la Suède ou le Royaume-Uni. M. Fleury souligne, concernant le raccordement des lycées aux réseaux de chaleur, le besoin de dialogue avec les différentes directions de la région sous l'égide des élus, car actuellement il persiste des incohérences. M. Fleury remercie pour leurs soutiens la Région, l'Ademe et l'Europe avec le fonds FEDER et estime que ce dernier est un peu délicat à manier.

M. de Sincay considère qu'il y a du retard dans l'utilisation du bois construction dans la commande publique. Il ajoute que le fait de prendre un stagiaire en juin ne lui semble pas une réponse suffisante face à l'enjeu et à l'urgence.

Mme Ouallet répond qu'il s'agit d'une tâche confiée à ProfessionsBois et qu'il faut prendre le temps pour conduire ce travail avec la filière.

M. Lereboullet insiste sur l'importance de la professionnalisation des propriétaires privés. Il explique que le Fogefor marche très bien, mais pour un nombre limité de stagiaires, qui doivent être motivés car le cycle est long. Il considère que pour toucher plus de personnes, il faudrait davantage de moyens. Il ajoute, concernant l'agrément de personnes pouvant apporter des conseils, qu'il faut veiller à donner l'agrément à des gens qui vont vraiment former les propriétaires, et ne pas se contenter d'une seule visite pour une intervention unique (une coupe). Il indique que le syndicat des propriétaires forestiers privés soutient cette initiative, que les gestionnaires ne forment pas assez les propriétaires, et que les propriétaires n'aiment pas payer les conseils. Il estime que les gestionnaires manquent de disponibilités pour réaliser des conseils et qu'il faudra envisager qu'ils embauchent.

M. Heutte répond que la coopérative essaye de toucher un maximum de propriétaires forestiers de moins de 25 hectares et précise que la réalisation d'une première visite n'est pas facturée ; ce premier contact est très important, car il permet de balayer une grande diversité de sujets. Concernant le chèque conseil, M. Heutte considère qu'aider les premières visites, à hauteur de 5 par an et par organisme, c'est peu. Il souligne qu'il reste 20 % du montant du conseil à la charge des propriétaires. Il souhaiterait que la coopérative puisse prendre en charge ces 20 %.

Mme Eudier répond que le chèque conseil existe également sur d'autres politiques, et que le tout gratuit n'est pas souhaitable. Elle propose néanmoins de vérifier mais pense que le règlement ne le permet pas.

Mme Simon revient sur la proposition d'une journée reboisement. Elle souhaite disposer d'une vision globale sur les différents dispositifs, notamment sur les projets AMI qui arrivent à terme, les compensations de défrichement...

5. Points divers

Mme Lobréaux précise que chaque « point divers » fait l'objet d'une fiche remise dans le dossier sur table ; ils ne seront pas tous présentés mais des réponses techniques seront apportées s'il y a des questions.

AMI territorial

Mme Lobréaux indique qu'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) territorial collectif va être lancé ces prochains jours par le MAA ; il est financé par le fonds stratégique de la forêt et du bois à hauteur de 1 à 2 millions d'euros. Il se déroulera sur le même principe que l'AMI de 2017 qui a retenu deux lauréats en Normandie : Ferticendres porté par Biomasse Normandie et un autre projet porté par de nombreux acteurs dont les Pépinières Lemonnier. Il se déroulera en deux étapes :

- pré projets déposés au niveau DRAAF et examinés dans le cadre d'un comité
- projets présentés au niveau national.

Points d'actualité sur l'interprofession ProfessionsBois

M. Piquet rappelle le départ du directeur, M. Leclercq en juillet et le recrutement de Mme Bablon, qui va pouvoir remettre en route l'équipe dans des nouveaux locaux au sud de Rouen.

Mme Bablon précise les principaux objectifs :

- reconstruire l'équipe et s'installer dans des nouveaux locaux
- conforter l'interprofession autour de groupes de travail communs, et assurer la transversalité des actions ; pour les actions de communication, de nouveaux outils seront mis en place, notamment à partir du site internet, et grâce à l'organisation de colloques de filière
- répondre aux différents engagements pris par conventions, en assurant la diffusion des résultats.

Mme Bablon précise que l'interprofession pourra apporter son expertise dans :

- les projets de filière amont, des entreprises d'exploitation forestière et de travaux forestier
- l'élaboration du plan tempête régional et plus largement dans la gestion de crises
- la communication auprès des entreprises
- l'attractivité des métiers et la formation professionnelle
- l'accompagnement des entreprises à la gestion et au montage de dossiers pour les aides financières
- l'accompagnement des PME, TPE et PMI vers l'innovation
- la promotion de la construction bois
- la prescription bois, notamment dans le projet de bâtiment exemplaire
- la diffusion de guides techniques
- la mise à jour d'un annuaire professionnel, d'un réseau d'entreprise.

Mme Bablon conclut sur le travail réalisé par la commission approvisionnement sur l'observatoire des marchés et l'équilibre des usages (bois énergie/bois industrie).

Journée sur le soutien aux projets de reboisement

Mme Ouallet présente les principes de cette réflexion qui a pour but de préparer la PAC post 2020 et d'explorer d'autres modalités de soutiens. Elle en rappelle le contexte :

- faible utilisation des crédits (Feader+Région) sur le reboisement malgré l'harmonisation des deux programmes de développement rural (PDR de Haute et Basse-Normandie), la mise en place de référentiels pour éviter les doubles devis, et la non inscription dans les appels à projet des seuils de densité minimale de l'arrêté sur les Matériels Forestiers de Reproduction (MFR) normand
- émergence d'autres outils financiers (prêt à taux zéro, fonds de garantie, avance de trésorerie)
- adaptation nécessaire de la forêt au changement climatique
- émergence d'initiatives privées (fonds de dotation « Plantons l'avenir », « Reforestation », « Normandie Forêver »).

Mme Ouallet précise que la réflexion s'organise en trois temps :

- une enquête sous forme d'un questionnaire sur les dispositifs actuels
- une journée de travail avec la visite d'un reboisement aidé le mois suivant
 - matinée : synthèse de l'enquête, débats avec retour d'expériences, présentation d'autres dispositifs de financement
 - après-midi : visite d'un peuplement résineux et débats
- le recueil des propositions le mois suivant pour aboutir à des propositions pour les aides publiques.
- Elle ajoute que la démarche est prévue pour l'automne 2019.

M. Heutte souhaiterait que la réflexion soit engagée au plus tôt sans attendre l'automne, car les propriétaires en ont besoin.

Mme Ouallet répond que cela ne sera pas possible, la charge de travail pour la préparation de la PAC post 2020 étant très importante.

Mme Eudier explique que les travaux vont commencer en priorité sur les mesures agricoles.

M. Lereboullet remarque que l'organisation d'une ou plusieurs visites sur le terrain demande de la préparation ; le syndicat soutiendra l'initiative pour trouver des propriétaires où envoyer les enquêteurs.

M. Morvan remercie l'ensemble des membres du comité de pilotage du PRFB pour les avancées apportées dans la V2 du PRFB, et reste persuadé qu'il est possible de mobiliser plus de bois tout en préservant mieux la biodiversité. Pour les zonages environnementaux liés à la forêt, il demande que les mises à jour soient présentées en CRFB annuellement, afin d'améliorer l'instruction des dossiers de gestion durable des forêts.

M. Pouilly et Mme Eudier remercient très chaleureusement toutes les personnes présentes pour leur participation et pour leur implication.

La prochaine Commission régionale se réunira à l'automne 2019.

La séance est levée à 12h30.

Le Directeur Régional adjoint de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt de Normandie

A blue ink signature consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line and a vertical stroke.

François POUILLY

La Vice-Présidente de la Région Normandie

A blue ink signature in a cursive style, starting with a large 'C' and ending with a long horizontal stroke.

Clotilde EUDIER